Communiqué de presse

Rennes, jeudi 7 janvier 2010

VOIES NAVIGABLES BRETONNES

Jean-Yves Le Drian, Président de Région, a accueilli les 157 agents transférés de l'Etat

Propriétaire des voies navigables depuis le 1er janvier 2008, la Région Bretagne a intégré dans ses effectifs, depuis le 1er janvier 2010, 157 agents que l'Etat lui a transféré, par décret du 23 décembre 2009.

En 1989, l'Etat a transféré à la Région ses compétences en matière de gestion, exploitation et aménagement de l'essentiel des voies navigables bretonnes (plus de 500 km) en mettant les services de l'Equipement à sa disposition.

A son tour, la Région a concédé, par convention aux Départements et à des institutions gestionnaires (Institut d'Aménagement de la Vilaine, Syndicat mixte d'aménagement touristique de l'Aulne et de l'Hyères, Institution du canal d'Ille et Rance Manche Océan Nord), la majeure partie de ses compétences.

Le 1er janvier 2008, en application de la loi du 13 août 2004, la Région est devenue propriétaire du domaine public fluvial concerné et a continué, pendant deux ans, à bénéficier de la mise à disposition des services de l'Etat qui, historiquement, y intervenaient.

Eclusiers, agents d'entretien et de maintenance, personnels administratifs

Le 1er janvier 2010 marque une nouvelle étape du processus de décentralisation avec le transfert à la Région des 157 agents employés dans les services de l'Etat qui deviennent ainsi des agents du Conseil régional.

Ils sont éclusiers, agents d'entretien et de maintenance, personnels administratifs et techniques et sont accueillis au sein du nouveau service régional des voies navigables. Basées à Rennes et Malestroit, deux subdivisions du service s'appuient sur des centres d'exploitation répartis sur tout le périmètre.

Mise en valeur d'un patrimoine historique et touristique cher aux Bretons

A la fois propriétaire du domaine et disposant de son propre effectif pour en assurer l'exploitation, la Région veut se donner les moyens de mettre en valeur ce patrimoine historique majeur pour le développement touristique, de la Bretagne intérieure en particulier.

Aujourd'hui, Jean-Yves Le Drian, Président du Conseil régional, a reçu les nouveaux agents pour leur souhaiter la bienvenue et leur témoigner de sa confiance dans leur engagement au service de l'ambition bretonne de promotion de la voie d'eau, dans l'intérêt de son développement économique, environnemental, social et culturel.

Le réseau fluvial breton : 538 km de canaux et 209 écluses

Liaison **Manche / Océan** : 214 km, 61 écluses
Canal de Nantes à Brest : entre Redon et Guerlédan : 131 km, 90 écluses
entre Rosnoën et Guerlédan : 133 km, 30 écluses
Blavet, entre Pontivy et Hennebont : 60 km, 28 écluses

Contact presse : Région Bretagne - Odile Bruley - 02 99 27 13 55 - 06 76 87 49 57